



# CHARTRE D'HOSPITALITÉ

Dans une volonté de garantir un environnement respectueux, inclusif et propice à l'apprentissage pour toutes et tous, l'Organisme de Formation d'Artagon s'engage à travers cette charte d'hospitalité à mettre en œuvre des conditions d'accueil favorables à la diversité des profils, des besoins et des situations individuelles.

## 1. ACCUEIL ET ACCESSIBILITÉ

L'organisme veille à l'accessibilité physique, pédagogique et numérique de ses locaux et de ses formations.

Un accueil inclusif et adapté aux situations particulières (handicap, neurodiversité, isolement social, etc.) est proposé au sein de l'Organisme de Formation d'Artagon.

Des aménagements sont proposés pour les personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés spécifiques (mobilité, santé, troubles cognitifs, etc.), l'Organisme de Formation s'engage à maintenir ses installations fonctionnelles et adaptées.

Toute personne est invitée à signaler, en toute confidentialité, ses besoins spécifiques dès l'inscription ou à tout moment durant le parcours de formation.

## 2. RESPECT ET BIENVEILLANCE

L'organisme s'engage à promouvoir une ambiance d'apprentissage bienveillante, respectueuse des différences culturelles, sociales, linguistiques, religieuses, d'âge, de genre ou d'orientation sexuelle.

Tout comportement discriminant, irrespectueux ou violent (physiquement ou verbalement) est strictement proscrit et peut amener à une sanction.

## 3. CONFIDENTIALITÉ ET ÉCOUTE

Les informations personnelles, y compris celles relatives à des situations particulières, sont traitées avec discrétion et dans le respect de la confidentialité.

Une écoute active est proposée par les référents désignés (référent handicap, référent pédagogique ou responsable de formation) pour toute situation nécessitant un accompagnement adapté.

Des dispositifs de médiation peuvent être mis en place en cas de difficulté ou de conflit.

## 4. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

L'organisme s'engage à :

- Former ses équipes à l'accueil inclusif et aux situations particulières (handicap, neurodiversité, isolement social, etc.) ;
- Nommer un-e référent-e hospitalité afin de garantir la mise en place de cette charte ;
- Mettre à disposition des outils ou supports de compensation lorsque cela est possible ;
- Veiller à l'accessibilité des espaces et au confort d'usage des apprenants ;
- Réévaluer régulièrement ses pratiques d'accueil afin de garantir une amélioration continue.

Cette charte vient en complément du règlement intérieur applicable à toutes les formations. Elle exprime la volonté l'Organisme de Formation d'Artagon de favoriser un environnement de travail et d'apprentissage responsable, inclusif et accueillant pour toutes et tous.